

# REPERES

(dernière mise à jour 01 avril 2012)

## SMIC

Depuis le 1er janvier 2012

- 9,22 € brut de l'heure
- 1398,37 € brut (1096,94 € net) par mois pour 35h hebdo (soit 151,67 h par mois) ;
- mensuel brut pour un horaire collectif de 39 h avec majoration de salaire de 25% de la 36 à la 39<sup>ème</sup> h : 1598,13 €.

## MINIMUM GARANTI

Servant de référence pour diverses allocations ou indemnités sociales, il est établi à 3,44 € de l'heure au 1er janvier 2012.

## PLAFOND SECURITE SOCIALE

3031 € par mois ou 36372 € par an (chiffres pour 2012).

## EVOLUTION DES LOYERS

L'indice de référence des loyers (IRL) de l'Insee, qui a remplacé l'indice du coût de la construction (ICC) au 1er janvier 2006, s'établit à 121,68 au 4ème trimestre 2011, soit une hausse annuelle de 2,11%.

## SALAIRE HORAIRE DE BASE OUVRIER

+0,3% au 4ème trimestre 2011, soit +2,3% sur un an.

## PRIX

Hausse de 0,4% en déc. et baisse de 0,4% en janv. soit +2,3% en rythme annuel. Prix hors tabac : Hausse de 0,4% en déc. et baisse de 0,4% en janv. soit +2,3% en rythme annuel.

## ASSURANCE MALADIE

Les dépenses du régime général ont progressé de 2,6 % sur l'année 2011.

## FONCTION PUBLIQUE

Valeur du point : 4,6302 € brut depuis le 1er juillet 2010.

## REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Allocateur seul : 474,93 € par mois.  
Deux personnes : 712,40 €  
Trois personnes : 854,88 €  
Chiffres indicatifs variant en fonction des ressources du foyer.

## CHOMAGE - ASSURANCE

Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) : 11,34 € par jour + 40,40% du salaire journalier de référence (SJR) ou 57,40% du SJR.  
Minimum : 27,66 € /jour  
Maximum : 75% du SJR.

## CHOMAGE - SOLIDARITE

Allocation temporaire d'attente (ATA) : 10,83 € par jour.  
Allocation de solidarité spécifique : règle générale, 15,37 € par jour.

## ALLOCATIONS FAMILIALES

Deux enfants : 125,78 € ;  
Trois enfants : 286,94 € ;  
Quatre enfants : 448,10 € ;  
Enfant suppl. : +161.17 €.

## VIEILLESSE

Avantages vieillesse : 608,15 € par mois pour le minimum contributif, 664,54 € pour le minimum contributif majoré ;  
1473 € par mois (chiffre théorique) pour le maximum de la retraite personnelle.  
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) :  
742,27 € par mois pour une personne seule  
1181,77 € par mois pour un couple.

## HANDICAPES

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : 743,62 € par mois  
Complément de ressources : 179,31 € par mois  
(le montant de la garantie de ressources étant de 922,93 €).

## RETRAITES COMPLEMENTAIRES

Point ARRCO (non cadres) : 1,2135 €.  
Point AGIRC (cadres) : 0,4233 €.  
Point IRCANTEC : 0,45887 €.

## INDEMNITES JOURNALIERES

Cas général : 50% du salaire de base (à partir du 4ème jour d'arrêt).  
Maximum indemnité normale : 48,43 €  
Maximum indemnité majorée : 64,57 €  
Minimum : 8,86 €.